

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT ENFANTS

(Présence obligatoire du demandeur y compris les enfants)

RENDEZ-VOUS LE : _____

1^{ère} demande / Renouvellement / Perte ou vol

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UN RENDEZ-VOUS
(ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES)**



HÔTEL DE VILLE
3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cedex
T. 01 41 70 88 41

Renseignements :
T.01 41 70 88 00

VILLE DE
Livry-Gargan 

Justificatif de domicile de moins de 3 mois -




Pas de contrat.

- Factures électricité ou gaz
- Téléphone fixe ou portable
- Internet
- Feuille d'imposition au nom de la personne
- **Toute personne majeure n'ayant pas de facture à son nom et prénom doit fournir une attestation d'hébergement précisant la date de l'hébergement avec la pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile de l'hébergeant**


Si enfants en garde alternée via un jugement, fournir un justificatif de domicile des deux parents + carte d'identité des deux parents.

Photocopies et originaux des titres d'identités

Copie intégrale d'acte de naissance originale de moins de 3 mois

- Fournir uniquement pour une 1^{ère} demande de carte sécurisée ou de passeport biométrique ou en cas de perte ou de vol sauf si vous possédez un titre sécurisé en cours de validité
-  L'acte de naissance est obligatoire si la CNI ou le PASSEPORT est périmé depuis plus de 5 ans ou si l'ancien passeport a été fait au Consulat

2 photos d'identité

- En couleur, Format 45x35, Identiques, de moins de 6 mois, Tête nue de face et sur fond clair, expression neutre (pas de sourire) Taille du visage (norme passeport)
-  Pas de photos scolaires

Timbres Fiscaux - **Penser à acheter les timbres à l'avance !**

Adultes 18 ans et + : 86 € ; Enfant 15 à 17 ans : 42 € ; Enfant - de 15 ans : 17 € ; Perte ou vol carte nationale d'identité : 25 €

- Pas de vente en Mairie
- Achat au bureau de tabac ou sur internet
- Pour les passeports gratuits pour les changements d'adresse et d'état civil si en cours de VALIDITÉ

Preuve de nationalité Française

Fournir le certificat de nationalité française ORIGINAL + photocopie dans les cas suivants :

- Si vous ne possédez plus aucun titre sécurisé
- Si vos parents ne sont pas nés en France ou dans un ancien territoire Français.
- Si vous êtes né à l'étranger


Livret de famille + photocopie

- Acte de naissance si pas de livret de famille

Jugement ou convention de divorce original + photocopies (**uniquement pour les enfants en garde alternée**)

Autorisation du 2^{ème} parent + CNI du parent pour la deuxième adresse (**uniquement pour les enfants en garde alternée**)

Justificatif de pré-demande (**Obligatoire si rendez-vous Pré-demande**)

- Disponible sur internet <https://passeport.ants.gouv.fr/>
-  Prendre en considération toutes les informations demandées sur ce document pour la constitution du dossier

Certificat médical

- Uniquement pour les personnes qui ne peuvent se déplacer